

**LISTES DES PIECES A JOINDRE SUR E-SYNERGIE LORS DU DEPOT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MESURE FEAMPA :  
M2 - Aide au remplacement ou à la modernisation d’un moteur principal ou auxiliaire pour un navire de pêche**

**Pour tous les demandeurs**

|  |  |
| --- | --- |
| Annexes techniques de la mesure M2 dûment complétées |  |
| Relevé d'identité bancaire |  |
| Preuve de la représentation légale ou du pouvoir donné pour un demandeur agissant en qualité de représentant légal ou en vertu d’un pouvoir qu’il lui est donné (convention de mandat ou délégation de pouvoir et signature, etc.) |  |
| Pièce d’identité du représentant légal (le cas échéant) |  |
| Pièce d’identité du mandant et du mandataire (le cas échéant) |  |
| Attestation de régularité sociale (URSAFF/MSA/ENIM) de moins de 3 mois au moment du dépôt de la demande de subvention |  |
| Certificat d’enregistrement ou anciennement acte de francisation du navire |  |
| Statut de copropriété du navire |  |
| Licence européenne de pêche |  |
| Justificatif attestant que le nouveau moteur ou le moteur modernisé à une puissance (kW) inférieure ou égale à celle du moteur actuel |  |
| Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (devis détaillés, captures d’écran avec date des tarifs  sur site internet) |  |
| Pour toute dépense à partir de 3 000 € :  - Un devis comparatif détaillé supplémentaire (d’un autre prestataire ou fournisseur) pour toute dépense comprise entre 3 000 € et 10 000 €  - Deux devis comparatifs détaillés supplémentaires pour toute dépense supérieure à 10 000 € |  |
| Récépissé démontrant l’information du Centre de Sécurité des Navires (CSN) sur le projet d’investissement à bord |  |
| Récapitulatif du nombre de litres de carburant consommés sur les 24 derniers mois, signé par le comptable ou le fournisseur (coopérative d’avitaillement, etc.). En cas d’impossibilité dûment justifiée, une période de référence plus courte ou une estimation détaillée pourront être utilisées. |  |
| Récapitulatif de la production débarquée sur les 24 derniers mois signé par la criée ou le comptable de l’entreprise, ou à défaut, copies des déclarations de captures, des journaux de pêche ou des notes de vente. En cas d’impossibilité dûment justifiée, une période de référence plus courte ou une estimation détaillée pourront être utilisées. |  |
| Documents permettant de justifier les prévisions de consommation du nouveau moteur à l’issue de l’opération : documentation technique, rapport d’étude du motoriste, etc ... |  |
| Engagement sur l’honneur du port de pêche d’exploitation |  |
| Engagement sur l’honneur du segment de flotte d’un navire de pêche |  |

**Pour les personnes physiques**

|  |  |
| --- | --- |
| Pièce d’identité (carte d'identité nationale ou passeport) |  |
| Dernier avis d’imposition |  |
| Attestation de régularité fiscale (Service des Impôts Particulier) de moins de 3 mois au moment du dépôt de la demande de subvention |  |

**Pour les personnes morales**

|  |  |
| --- | --- |
| Attestation de régularité fiscale (Service des Impôts Entreprise) de moins de 3 mois au moment du dépôt de la demande de subvention |  |
| Bilans comptables et comptes de résultat et annexes (liasses fiscales complètes) des trois derniers exercices fiscaux |  |

**Le cas échéant :**

|  |  |
| --- | --- |
| Pour les projets financés par un prêt (familial, bancaire...) : justificatif d'accord de prêt |  |
| Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d’affaires et bilan des entreprises du groupe sur les trois dernières années |  |
| Pour les entreprises appartenant à un groupe : liste des associés et des filiales, composition du capital et liens éventuels avec d’autres personnes privées si cela n’apparaît pas dans la liasse fiscale. |  |
| Pour les navires de 12 à 24 mètres fournir l'un des justificatifs suivants :  - justificatif certifié (attestation constructeur, fiche technique du produit, etc.) attestant que le nouveau moteur rejette au moins 20% de CO2 de moins que le moteur remplacé,  - justificatif certifié (attestation constructeur, fiche technique du produit, etc.) que le nouveau moteur utilise 20% de carburant de moins que le moteur remplacé,  - justificatif certifié (attestation constructeur, fiche technique du produit, etc.) prouvant que le nouveau moteur utilise une technologie efficace sur le plan énergétique et que la différence d'âge entre le nouveau moteur et le moteur remplacé est d'au moins sept ans,  - justificatif certifié (attestation constructeur, fiche technique du produit, etc.) prouvant que nouveau moteur utilise un type de carburant ou un système de propulsion réputé rejeter moins de CO2 que le moteur remplacé, |  |
| Pour les projets répondant à un cahier des charges collectif et mis en œuvre avec le soutien d’une organisation de pêcheurs :  - Cahier des charges collectif dans lequel s’inscrit le projet (Les organisations de pêcheurs peuvent mettre en place des cahiers des charges collectifs pour certains types d'équipements, rassembler les dossiers individuels et les déposer de façon groupée)  - Justificatif de contribution au projet d’une organisation professionnelle au projet. |  |
|  |
|  |